

REGLEMENT DU CMB Episode VI : Le retour du Phénix
D7/D8 - D9/P10 - P11/P12 en Doubles et Mixte
Les 25 et 26 Juin 2022

Article 01 : Le tournoi est autorisé sous le numéro 21.LIFB.77/TI.F./022 et sous le nom " Le retour du Phénix ". Il se déroulera les 25 et 26 juin 2022 au Gymnase Pablo Picasso, allée forestière, 77420 Champs sur Marne, sur 4 terrains.

Article 02 : Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBAD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.
Le tournoi est organisé par le club de Champs-sur-Marne Badminton (CMB).

Article 03 : Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et doit être licencié au plus tard le jour du tirage au sort de la compétition.

Article 04 : Le juge-arbitre du tournoi est Guillaume LE PENNEC. Ses décisions sont sans appel. Le juge-arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement un joueur ne respectant pas les règlements cités à l'article 2.

Article 05 : Le « Retour du Phénix » est un tournoi national, ouvert à tous les joueurs des catégories suivantes : minime, cadet, junior, senior et vétéran. Il est de type standard.

Article 06 : Les séries proposées sont les suivantes : D7/D8 ; D9/P10 et P11/P12. Les disciplines disputées sont les suivantes : double hommes, double dames et double mixte.

Article 07 : Le surclassement est autorisé si au moins un des deux joueurs possède le classement dans le tableau souhaité.

Article 08 : Les tableaux de double hommes et de doubles dames se joueront intégralement le samedi. Les tableaux de double mixte seront disputés le dimanche. Aucune dérogation horaire ne sera acceptée. Les joueurs doivent être disponibles de 8h à 22h le samedi et de 8h à 19h le dimanche.

Article 09 : Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe.

Article 10 : Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter, fusionner ou fermer un tableau en cas d'inscriptions insuffisantes. Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de quatre paires inscrites.

Article 11 : Les inscriptions se feront uniquement via Badnet. Aucune inscription ne sera prise par mail ou téléphone.

Article 12 : La date limite d'inscription est le jeudi 26 Mai 2022. Les classements seront arrêtés à cette date. Le tirage au sort sera effectué en présence du juge-arbitre le vendredi 10 Juin 2022. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour l'établissement des têtes de série.

Article 13 : Le montant des droits d'engagement est de 16€ pour 1 tableau et de 21€ pour 2 tableaux. Ces frais incluent la participation fédérale due de 2€ pour chaque inscrit. Aucun

remboursement ne sera effectué après la date du tirage au sort sauf en cas de forfait justifié dans les délais auprès de la LIFB et de l'organisateur.

Article 14 : Chaque joueur doit se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition.

Article 15 : Tout joueur s'inscrivant au Retour du Phénix doit connaître le règlement fédéral relatif au forfait.

Article 16 : Lorsque l'un des joueurs d'une paire est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaiera, dans la mesure du possible, de trouver un joueur pour compléter la paire.

Article 17 : Toute modification doit être précisée par mail à Mme Sophie Lecoq à l'adresse suivante : cmb.tournoi@gmail.com

Article 18 : Chaque joueur autorise la diffusion de photographies prises pendant la compétition sauf avis contraire par écrit le jour du tournoi.

Article 19 : Tout joueur en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport doit l'indiquer au juge-arbitre avant son premier match du tournoi.

Article 20 : Chaque joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants et tous les accessoires nécessaires à son match. Les volants sont à la charge des joueurs à part égale. En cas de désaccord, le volant officiel est le **Yonex AS 20**. Aucun joueur n'est autorisé à quitter le terrain en dehors des pauses autorisées.

Article 21 : Le comité d'organisation fournit les volants pour les finales.

Article 22 : Les matchs sont auto-arbitrés. À tout moment néanmoins, un joueur peut faire appel au juge-arbitre qui pourra désigner un arbitre ou une personne faisant office.

Article 23 : Tout volant touchant un obstacle situé au dessus du terrain (autre que l'infrastructure) est compté faute, sauf au service. Dans ce cas le joueur peut resservir une nouvelle fois et une seule fois par point.

Article 24 : Le temps de repos entre deux matchs est au minimum de 20 minutes.

Article 25 : Toute participation implique l'adoption du présent règlement.

.

.